## La Déclaration des droits de l'Homme racontée par l'Image. Article huit

Numéro d'inventaire : 1987.00485 Auteur(s) : A.-P. de Lamarche Type de document : bon point

**Éditeur** : Alcide Picard et Kaan (Paris) **Période de création** : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900 (vers)

**Description**: Impression polychrome sur feuille papier.

Mesures: hauteur: 154 mm; largeur: 110 mm

**Notes** : Recto : Gravure couleur et commentaires . Verso : Article huit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et ses explications. Récompense dercernée à Valentine

Douan pour 500 bons points par l'institutrice. **Mots-clés** : Récompenses (sauf livres de prix)

Histoire et mythologie

Filière : aucune Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul.

1/3

## La Déclaration des Droits de l'Homme racontée par l'Image Par A. P. DE LAMARCHE. Article Huit.



1.— AUTREFOIS, de malheureux serfs étaient condamnés à être pendus pour des délits souvent insignifiants, comme, par exemple, celui d'avoir tué quelques lapins dans la propriété du seigneur.



2. — AUJOURD'HUI; un braconnier reconnu coupable d'avoir chassé dans une propriété privée, est traduit en police correctionnelle, où il est condamné à une amende en rapport avec le préjudice causé.